



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 15/02/2018

Reçu en préfecture le 15/02/2018

Affiché le



ID : 083-218300036-20180213-CM2018003-DE

Délibération N° 2018-003

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le treize février, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.
Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER, Maylis COSTAMAGNO.

Excusé :

Absents : Laurence COLLADO, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ et Fabien MICHEL

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de Suffrages exprimés : 11

ATTRIBUTION ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION COMITE AMPUS FESTIVITES POUR L'ANNEE 2018

Le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de demande de subvention de l'association Comité Ampus Festivités pour l'année 2018.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Ampus Festivités demande exceptionnellement le versement de la subvention communale le plus rapidement possible, afin d'organiser le repas de remerciements des Cordons Bleus pour leur investissement dans l'organisation de la Balade Gourmande du 24 juin 2017.

En réponse à la demande expresse de l'association, le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer et de verser la subvention suivante :

COMPTE	ORGANISME	MONTANT 2018
6574	COMITE AMPUS FESTIVITES	5 500,00 €
	TOTAL	5 500,00 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer et de verser une subvention à l'association Comité Ampus Festivités pour une somme de 5 500,00€,
- PRECISE que les crédits seront inscrits au B.P. 2018,
- HABILITE le Maire ou un Adjoint à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

